

Conseil municipal  
2ème délibération : 09/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Céline Millon, Giuseppa Paci, Magali Hilaire-Gindro (P.P à Noir olivier), MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Olivier Noir, Ludovic Boullault, Emmanuel Fleurot.

Absents: Mme Sandrine Geloso, MM. Sébastien Dumont, Jérôme Moczala.

Secrétaire : Monsieur Ludovic Boullault

**Ordre du jour :**

**Compte Administratif 2017 :**

**EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	22 015.38
Recettes	20 386.20
Résultat de l'exercice	- <b>1 629.18</b>
Excédent reporté	0
Résultat en 2017	- <b>1 629.18</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	73 561.64
Recettes	77 644.64
Résultat de l'exercice	<b>4 083.00</b>
Excédent reporté	-26 066.78
Résultat en 2017	<b>-21 983.78</b>

Un déficit de 1 629.18 € sera reporté au compte 002 en dépense de fonctionnement.

Le déficit de 21 983.78 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement.

## ASSAINISSEMENT

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	11 601.73
Recettes	16 071.27
Résultat de l'exercice	<b>4 469.54</b>
Excédent reporté	0
Résultat en 2017	<b>4 469.54</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	77 722.31
Recettes	246 256.49
Résultat de l'exercice	<b>168 534.18</b>
Déficit reporté	-362 652.39
RAR en dépenses	7 900.00
RAR en recettes	150 000.00
Résultat en 2017	-52 018.21

Aucun excédent ne sera reporté au compte 002 en fonctionnement.

Un déficit de 194 118.21 € sera reporté au compte 001, avec un RAR de 7 900 € en dépense d'investissement,

Un montant de 4 469.54 € au compte 1068, avec un RAR de 150 000 € en recette d'investissement.

## COMMUNE

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	89 479.93
Recettes	108 890.94
Résultat de l'exercice	<b>19 411.01</b>
Excédent reporté	138 684.15
Résultat en 2017	<b>158 095.16</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	13 018.92
Recettes	65 348.41
Résultat de l'exercice	<b>52 329.49</b>
Déficit reporté	-61 103.79
Résultat en 2017	<b>-8 774.30</b>

Un excédent de 156 113.14 € sera reporté au compte 002 - recette de fonctionnement.

Un déficit de 2 037.74 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement, ainsi qu'au compte 1068 – recette d'investissement

Les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité par les membres présents.

- **Budgets primitifs : Année 2018**

**EAU :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	39 003.00
Total des dépenses	<b>39 003.00</b>
Recettes	39 003.00
Excédent reporté	<b>0.00</b>
Total des recettes	<b>39 003.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	7 441.22
D001 Besoin de financement	<b>21 983.78</b>
Total de dépenses	29 425.00
Recettes	<b>29 425.00</b>
1068 Affectation du résultat	<b>0</b>
Total des recettes	<b>29 425.00</b>

Budget EAU adopté à l'unanimité

**ASSAINISSEMENT :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	27 569.00
Total des dépenses	<b>27 569.00</b>
Recettes	27 569.00
Excédent reporté	<b>0.00</b>
Total des recettes	<b>27 569.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	82 581.79
D001 Besoin en financement	<b>194 118.21</b>
RAR	<b>7 900.00</b>
Total des dépenses	<b>284 600.00</b>
Recettes	130 130.46
1068 Affectation du résultat	<b>4 469.54</b>
RAR	<b>150 000.00</b>
Total des recettes	<b>284 600.00</b>

Budget ASSAINISSEMENT adopté à l'unanimité.

## COMMUNE :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	154 000.00
Total des dépenses	<b>154 000.00</b>
Recettes	100 886.86
Excédent reporté	<b>156 113.14</b>
Total des recettes	<b>257 000.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	68 279.26
D001 Besoin de financement	<b>2 037.74</b>
Total des dépenses	<b>70 317.00</b>
Recettes	68 279.26
1068 Affectation du résultat	2 037.74
Total des recettes	<b>70 317.00</b>

Budget COMMUNE adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer de 30 à 60 ans la durée d'amortissement pour les travaux d'assainissement Amortissement et Subventions, à compter de l'année 2017.

### - TAUX D'IMPOSITION AN. 2018:

Le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir:

- Taxe d'habitation 5.63 % passe à 5.73 %
- Foncier bâti 8.73 % passe à 8.83 %
- Foncier non bâti 42.48 % passe à 42.58 %

### MODIFICATION STATUTAIRE – Compétence eau et assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. N'APPROUVE pas le transfert de la compétence « eau potable » à la CCPR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
2. N'APPROUVE pas le transfert de la compétence « assainissement » à la CCPR, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
3. N'APPROUVE pas le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération.
4. N'APPROUVE pas le principe du transfert des résultats budgétaires des budgets annexes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, à la CCPR.
5. N'AUTORISE pas Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**- MODIFICATION : NUMERO DE MAISON :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à confirmer que Madame Paulette SIRGUEY habite bien au 24. Grande Rue et n'a pas de résidence secondaire au 30. Grande Rue, cette maison appartient à Monsieur Alain SIGUEY.

Une lettre sera rédigée au service des Impôts avec la délibération.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal autorise la Maire à solutionner le problème concernant la pose de grille et regard, Rue de la gare.

Remplacement du poste de transformateur de type PCH centre 01 par un poste de type P55B.

Le terrain multisport est en bonne voie, nous avons plusieurs devis intéressants.

Le Maire,